

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 16/10/2023

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise (P), GALAN Christian (P), GILBERT Françoise (P), GRANGET Cyrille, KECHIDI Med (absent), NARDONE Jean-Luc (P), PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine (P).

Collège B : BAQUE Zachary (P), BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao (absente), GUNNARSSON Cécilia, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie (P), SURBEZY Agnès (P).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine (P), CARLES Christiane, DE FORAS Joson (P), LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : BARONNET Ewann, DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie, KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan, MATHEY Julien (absent), PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTE, Martine CREGUT (absente), M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (absent).

Personnalités invitées :

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), BAULO Sylvie, CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CONCA Virginie (absente), CORTES Monique (absente), DELIERRE Charles (absent), HENNAUT Odile (absente), JUCLA Mélanie, LE PRIEULT Henri, MISSIRE Régis (absent), PFEIFLE Gabriela (absente).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre (absent), GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 26 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.

La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du CUFR du 10 juillet 2023 et du 6 octobre 2023 (consultation en ligne)
2. Vote des MCC 2023-24
3. Demandes de subventions scientifiques : votes
4. Demandes du DEFLE : votes
 - Augmentation des tarifs des certifications en FLE (TCF et DELF-DALF)
 - Augmentation des droits d'inscriptions en DU (*ANNULÉ*)
5. Retour de l'ensemble des composantes sur les scénarios de modification du calendrier universitaire ; synthèse.
6. Points divers
7. Questions diverses.

À la demande du DEFLE, l'augmentation des droits d'inscriptions a été enlevé de l'ordre du jour car le DEFLE n'a pas encore pu rencontrer le VP Moyens à ce jour, contrairement à ce qui était prévu.

En revanche, le DEFLE souhaite faire valider une convention Campus France Malaisie. La convention, qui a été votée en Conseil du DEFLE, a été placée sur le Scout en amont du Conseil, à l'attention des conseillères et conseillers. Il s'agit d'un programme renouvelé chaque année. Pascale SEMPÉRÉ demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'ajout de la validation de cette convention à l'ordre du jour.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

- | |
|---|
| 1. Validation du compte rendu du CUFR du 10 juillet 2023 et du 6 octobre 2023 (consultation en ligne) |
|---|

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 10 juillet 2023, déposé sur le Scout, ainsi que les relevés de décision du vote en ligne lancé le 6 octobre, concernant les modalités du scrutin pour les élections intermédiaires des Conseils de département et d'UFR.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas :

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

- | |
|---------------------------|
| 2. Vote des MCC 2023-2024 |
|---------------------------|

La direction de l'UFR a demandé aux conseillères et conseillers s'ils avaient des questions ou des remarques concernant les MCC proposées par les différents départements.

Si la quasi-totalité des MCC n'a soulevé aucune interrogation, les MCC de LEA-japonais ont été l'objet de vives discussions.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a indiqué ne pas pouvoir, en tant que conseiller, voter pour la validation des MCC de LEA-japonais en l'état ; en effet, des étudiant·e·s de L1 se sont plaint·e·s car le nombre d'heures de cours de japonais dépasse considérablement le nombre d'heures prévu par la maquette pour cette langue (144h au lieu de 72h). Les étudiant·e·s concerné·e·s sont donc évalué·e·s sur le contenu de ces 144h. Selon Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ, voter ces MCC reviendrait à entériner un fonctionnement qui ne respecte pas la maquette de la formation.

Yves CADOT a répondu que ce n'était pas au niveau du Conseil que cette discussion devait avoir lieu ; en outre, le DLE et le LEA ont prouvé qu'ils n'arrivaient pas à mener un échange constructif à ce sujet, et le DLE ne modifiera pas son fonctionnement à moins qu'une décision du CA ou de la CFVU ne l'y oblige. Jusqu'à très récemment, le nombre d'heures de cours suivi par les étudiant·e·s de L1 LEA n'avait jamais été remis en question, ni par la CFVU, ni par le CA. Yves CADOT a rappelé que ce nombre d'heures de cours était nécessaire si le LEA voulait respecter ses engagements auprès des étudiant·e·s, puisque la formation promet de mener lesdits étudiant·e·s vers l'excellence ; en japonais, il est impossible d'atteindre cet objectif avec seulement 72h de cours en L1.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a, quant à lui, affirmé que le CA avait simplement validé la maquette de la formation, il y a trois ans : cette maquette n'est pas respectée pour les étudiant·e·s de L1 LEA – japonais. Des dérogations peuvent être obtenues : c'est d'ailleurs déjà le cas pour le chinois et le japonais. L'ajout d'heures de cours au-delà de ces heures supplémentaires prévues à titre dérogatoire dans la maquette est possible à la marge, mais pas dans les proportions actuelles. Si les heures maquette sont respectées, les étudiant·e·s de LEA-japonais valident déjà le même nombre d'ECTS par semestre que leurs camarades ayant choisi une autre langue B, tout en ayant davantage d'heures de cours. Dans l'organisation actuelle, ils suivent presque les mêmes cours et doivent passer les mêmes examens que les étudiants de LLCE japonais pour pouvoir valider un nombre d'ECTS bien moindre : par exemple, au semestre 1 de la première année, 24 ECTS en LLCE contre 7 en langue B LEA japonais.

Yves CADOT a indiqué que, pour la maquette précédente, il avait été précisé que le nombre d'heures de cours indiqué représentait un minima. Le surcroît d'heures de cours en langue B japonais n'a jamais été remis en cause jusqu'à présent. Les promotions d'étudiants précédentes ne s'en sont pas plaintes, et beaucoup ont réussi à obtenir leur diplôme de L3.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a souhaité souligner pour sa part qu'il n'était pas possible de rendre obligatoires des enseignements non inclus dans la maquette et d'imposer l'assiduité et l'évaluation sur un nombre d'heures supérieur aux heures maquette.

Henri le PRIEULT s'est interrogé sur le recrutement en LEA : puisqu'il s'agit d'une filière sélective, demande-t-on des niveaux différents selon les langues B / la langue A ou la langue B ? Le niveau d'accès est-il le même en japonais que dans les autres langues ?

JAIME HERNÁNDEZ YÁÑEZ a expliqué que, sur Parcoursup, les étudiant·e·s n'annonçaient pas leur langue B : ils demandaient simplement l'entrée en LEA et n'annonçaient leur choix de la langue B que lors de leur inscription, sachant que quatre sections sur huit (dont le japonais) acceptaient les débutants. Il n'y a donc pas de niveau-seuil en langue B pour entrer en LEA. Le département LEA n'a en outre pas la capacité humaine d'analyser tous les dossiers, il fonctionne par conséquent avec des algorithmes.

Marie-Agnès PALAISI a remarqué qu'elle pouvait valider des MCC dans la mesure où elle faisait confiance aux équipes enseignantes qui les avaient conçues. En revanche, le débat dont elle était témoin portait sur la maquette, et elle ne se sentait pas légitime pour y intervenir.

Chacun ayant pu s'exprimer, tant Pascale SEMPÉRÉ qu'Yves CADOT et Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ ont toutefois convenu que le Conseil de l'UFR n'était pas le lieu où devait se tenir ce débat et que des questions de fond devraient être posées, sans écarter la suppression de l'offre de formation LEA – japonais s'il s'avérait impossible de construire une solution consensuelle.

Enfin, Marjorie FAUCON a donné son avis en tant qu'étudiante de LLCE japonais : si elle ne connaît pas les objectifs fixés par la formation LEA quant au niveau de langue à atteindre, elle peut affirmer que le volume horaire de L1 de LLCE est nécessaire si l'on veut savoir s'exprimer correctement en japonais en fin de L3.

Suite à ces échanges, la direction de l'UFR a proposé de faire le vote des MCC en deux temps :

- L'ensemble des MCC, à l'exception des MCC de LEA-japonais ;
- Les MCC de LEA-japonais.

Votes relatifs à l'ensemble des MCC excepté les MCC LEA / japonais et japonais / LEA :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

Votes relatifs aux MCC LEA – japonais / japonais – LEA :

Ne participe pas : 1

Blanc : 7

Contre : 2

Pour : 16

3. Demandes de subventions scientifiques : vote

Six demandes de subventions ont été transmises à notre UFR :

Quatre pour des journées d'études :

- Constructions identitaires amérindiennes coloniales (DEHHA), 100 euros demandés ;
- Hommage à Paul Rivenc (SDL), 100 euros demandés ;
- Variations russes sur le cosmos (DLE), 100 euros demandés ;
- Représentations linguistiques et cognitives des événements en langue seconde : enjeux théoriques, méthodologiques et didactiques (SDL), 100 euros demandés.

Deux colloques :

- CHRONOS (SDL), 435 euros demandés ;
- Théâtre, théâtralité et théâtralisation dans la vie et œuvre d'Alejo Carpentier (DEHHA), 400 euros demandés.

Pascale SEMPÉRÉ a soumis ces demandes au vote des membres du Conseil, après avoir précisé que les subventions pour les colloques seraient prises sur le budget 2024.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

4. Demandes du DEFLE

- Augmentation des tarifs des certifications en FLE (TCF et DELF-DALF)

Il a été précisé que cette demande était justifiée par l'augmentation des tarifs de France Education International et par un coût chargé qui a évolué depuis 2019 (date de la dernière augmentation des tarifs de la certification à l'UT2J). Les tarifs actuels ne permettent en effet pas de respecter l'équilibre financier entre les recettes et les dépenses en masse salariale.

Par ailleurs, la direction de l'UFR a indiqué que les tarifs proposés par le DEFLE resteraient tout de même inférieurs à ceux pratiqués par les autres universités.

Votes relatifs à ce point :

NPPV : 0

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 24

- Validation de la Convention Campus France Malaisie

Il s'agit du renouvellement d'une convention existante. Les documents d'appui (dont la convention) ont été déposés sur Scout à l'attention des conseillères et conseillers.

Votes relatifs à ce point :

NPPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

5. Retour de l'ensemble des composantes sur les scénarios de modification du calendrier universitaire ; synthèse

La VP CFVU, Mme GARELLI, a demandé aux composantes d'étudier plusieurs scénarios de modification du calendrier universitaire, le but étant de déterminer leurs demandes essentielles ainsi que de cibler les propositions qui leur paraîtraient impensables ou inviables. Des débats ont eu lieu en Bureau début octobre ; il est ressorti de l'examen de ces différents scénarios que :

- le scénario 4, avec un oral type bac pour les rattrapages, a été rejeté par tous les Départements.
- le scénario 1 n'est certes pas satisfaisant, mais reste préférable aux autres, et il peut être amélioré (exemples : pas de refus de compensation possible ; note plancher pour la session 2, à défaut de pouvoir supprimer cette session qui est chronophage et ne repêche qu'un nombre minime d'étudiants tout en bloquant la possibilité d'avancer les dates des inscriptions, donc la rentrée de septembre, avec pour conséquence des contraintes fortes sur l'étalement du semestre 1 et le report en janvier des examens).
- toutes les composantes sont favorables à l'instauration d'une semaine inter-semestrielle, mais s'interrogent sur les concessions à faire pour dégager cette semaine dans un calendrier déjà très serré. Quand faudrait-il reprendre les cours pour gagner cette semaine inter-semestrielle ?
- hormis le LEA qui pratique déjà le CC intégral, aucun département n'y est favorable. L'inquiétude générale est de voir ce régime se généraliser. Il faut distinguer deux temps pédagogiques : celui de la formation d'une part, celui de l'évaluation d'autre part. Avec le CCI, nous passerions notre temps à évaluer. D'autre part, le CCI pose la question de l'équité de traitement entre les groupes, et de la quantité de travail supplémentaire demandée aux équipes pédagogiques et administratives (du fait de la multiplication des sujets d'examens, et de la difficulté d'organiser d'éventuelles épreuves communes longues en semaine 13 en prenant en compte les EDT des mineures et options, les tiers-temps...).

La réflexion sur le CCI a également mené à des interrogations sur ce que deviendrait le SED, sur la pertinence de réfléchir à de nouveaux calendriers sans même se pencher sur le statut CT et l'organisation du SED : cette double réflexion semblait devoir servir de base aux autres. Le CT doit-il disparaître ? Doit-être limité aux étudiant·e·s inscrit·e·s au SED ?

- le temps de correction n'est pas suffisamment pris en compte dans les propositions.
- la réflexion semble partir du bout de la chaîne, c'est-à-dire des examens, alors qu'il semblerait plus pertinent de partir des modalités d'inscriptions, des calendriers des inscriptions.
- les membres du Bureau regrettent d'avoir dû travailler sur des documents non actualisés, plutôt que sur une proposition stabilisée.

Lors du Conseil, Damien ORY a indiqué que le fait de limiter le nombre d'étudiant·e·s en session 2 ne changerait pas l'organisation des examens et a rappelé que cette session ne peut pas être supprimée, puisqu'elle est essentielle pour un nombre considérable d'étudiant·e·s (étudiant·e·s SED, par exemple).

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que l'une des options envisagées était que, dans chaque formation, certaines UE ne soient pas proposées en session 2 (les options, par exemple). Plusieurs conseillères et conseillers se sont interrogés sur la légalité de cette proposition : certaines formations n'ont certes pas de session 2 (certains Masters, certaines Licences Professionnelles, notamment) mais, à partir du moment où cette session 2 est obligatoire, est-on en droit d'en exclure certaines UE ?

Daniel HUBER a demandé pourquoi nous n'attendrions pas la nouvelle maquette pour réaliser ces modifications, afin d'avoir le temps nécessaire pour mener des discussions véritablement constructives sur le sujet.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a rappelé que la mise en place de la nouvelle maquette aurait lieu en 2027, et qu'un nouveau calendrier pourrait sans trop de difficulté être mis en place avant cette date. Il a également expliqué que la volonté de modifier le calendrier venait également du fait que les étudiant·e·s passaient les examens début janvier mais n'avaient leurs notes que début mars, et que l'inter-semestre permettrait que les notes leur soient communiquées plus tôt.

Cécilia GUNNARSSON a proposé que, pour la session 2, les étudiant·e·s soient obligés de s'inscrire, afin que l'on fasse une meilleure estimation du nombre des présent·e·s aux examens (de cela découlent le nombre de sujets à imprimer, de salles à réserver, de surveillants et correcteurs à mobiliser).

Quant à la possibilité de commencer les cours une ou deux semaines plus tôt (les inscriptions en ligne – expérimentées en LEA cette année – pourraient dégager du temps à la rentrée), Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a expliqué que cela pouvait être problématique pour les enseignants-chercheurs, car cela limiterait considérablement le temps qu'ils pourraient dédier à la recherche durant l'été, notamment lorsqu'ils doivent se déplacer ou partir à l'étranger.

La synthèse des débats a été ultérieurement communiquée à Mme Garelli, comme requis.

6. Points divers

- Plan Vigipirate renforcé :

La direction de l'UFR a indiqué qu'une cellule de crise se réunissait à la Présidence en même temps que le Conseil pour examiner comment mettre en place le plan Vigipirate renforcé. Par exemple, il est demandé qu'un contrôle soit effectué à l'entrée des campus ou à l'entrée des bâtiments, ce qui s'avère très compliqué dans notre cas. Une communication sera envoyée en interne à ce sujet.

Par ailleurs, il est demandé à l'ensemble des personnels de signaler à Alain Dintilhac tout tag ou inscription en lien avec la question du conflit israélo-palestinien.

- Elections partielles à venir :

Au niveau de l'UFR, un siège du collège BIATS devra être pourvu. Au niveau des départements, plusieurs sièges, tant usagers que personnels, devront l'être également. Des informations seront diffusées dans les semaines à venir.

- Attendus et capacités d'accueil :

Le vote concernant les attendus et les capacités d'accueil (tant pour Parcoursup et que pour Mon Master) se tiendra lors du Conseil du 6 novembre. Les documents doivent être mis à jour d'ici-là ; ils sont disponibles sur l'espace Scout du Conseil d'UFR.

- Conseil de perfectionnement LLCE :

La direction de l'UFR a de nouveau insisté sur la nécessité de mettre en place ce Conseil de perfectionnement.

Bien que plusieurs réunions aient déjà été organisées par Pascale SEMPÉRÉ, personne n'a pour l'instant proposé de coordonner la création du Conseil de perfectionnement.

Les conseillères et conseillers se sont interrogé·e·s sur la pertinence de désigner le doyen parmi les responsables de parcours LLCER comme responsable de l'organisation des premières rencontres entre responsables desdits parcours. Finalement, Yves CADOT a proposé d'organiser une réunion en novembre afin de faire avancer ce dossier et de voter la composition du Conseil de perfectionnement.

- Election des délégués de promotions :

Le processus est en cours dans tous les Départements. Cependant, peu d'étudiant·e·s se sont porté·e·s candidat·e·s.

7. Questions diverses

- Nouvelle direction du SDL :

Mélanie JUCLA a informé le Conseil que Régis MISSIRE, jusqu'à présent directeur adjoint du SDL, serait le directeur de ce département à partir du premier novembre. L'une et l'autre sont vivement remerciés de leur engagement au service de tous·tes.

- Recrutement des personnels BIATS :

Emilie ALLEN a transmis aux membres du Conseil une remarque de Christine AUMAÎTRE, qui souhaite faire part de son étonnement quant à l'opacité du recrutement de la Référente Fonctionnelle des Applications de Scolarité : le poste n'a pas été publié au mouvement.

D'autre part, Damien ORY a demandé si, lors d'un prochain Conseil ou Bureau d'UFR, Pierre DE CAZALS pourrait présenter les missions de la RFAS.

Pascale SEMPÉRÉ a répondu que Pierre de CAZALS pourrait répondre lors du prochain conseil à toutes les questions qui lui seraient posées que le recrutement et les missions de la RFAS et qu'Hélène Pereira serait présente lors du prochain Bureau pour présenter deux des dossiers dont elle a la responsabilité au sein de l'UFR : les inscriptions en ligne et APOWEB.

- Campagne d'emploi :

Mélanie JUCLA a demandé si la direction de l'UFR avait eu des nouvelles concernant la campagne d'emploi. Pascale SEMPÉRÉ a répondu que Florent HAUTEFEUILLE n'avait pas encore donné d'informations depuis leur dernière entrevue début septembre, mais qu'elle allait le relancer et demander un rendez-vous.

- Modification des dates des procédures de réorientation :

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a informé les membres du Conseil que, lors de la dernière CFVU, une modification des dates des procédures de réorientation avait été évoquée. La procédure va être avancée au mois de novembre : les demandes devront se faire entre le 20 et le 24 novembre. Chaque formation pourra choisir d'ouvrir ou non sa formation à la réorientation et pourra déterminer le nombre de places disponibles. Si une formation est ouverte à la réorientation, elle devra étudier les dossiers pour sélectionner les étudiant·e·s qui pourront intégrer le cursus.

Damien ORY a alerté sur un point crucial : si l'on décide d'ouvrir une formation à la réorientation, il faudra s'assurer que les mineures associées ouvrent des places elles aussi.

Compte-rendu rédigé par Florence Grimal.